Commentry

N°2024-194 MS-PM

ARRÊTÉ
PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION A L'OCCASION D'UN CONCOURS DE PÉTANQUE
ORGANISÉ PAR LE COMMENTRY FOOTBALL CLUB

***NOUS*, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants, et L.2125-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 29 Mai 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Thierry VERGE, 1er adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Considérant qu'en raison d'un tournoi de pétanque organisé par le Commentry Football Club le **dimanche 15 septembre 2024** sur la partie ombragée du champ de Foire à Commentry, il importe de garantir la sécurité des participants et de réglementer le stationnement,

ARRÊTONS :

Article premier : Le Commentry Football Club est autorisé à organiser un tournoi de pétanque le **dimanche 15 septembre 2024, place du Champ de Foire, de 13H00 à 21H00** sur la partie ombragée de la place. Les locaux municipaux seront également mis à disposition.

Article 2 : Le stationnement et l'arrêt de tous véhicules seront interdits sur la partie ombragée de la place du Champ de Foire dès le dimanche 15 septembre 2024, 08h00 et cela jusqu'à 21h00, fin de la manifestation.

Article 3 : Le Centre Technique Municipal se chargera d'installer les panneaux interdisant le stationnement 7 jours avant la manifestation.

Article 4 : Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Articles 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune de Commentry www.commentry.fr. à compter du 7 septembre 2024.

Article 6 : Madame la directrice générale des services de la Commune, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie à COMMENTRY,
Le cinq septembre deux mille vingt-quatre,
Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

MAIRIE DE COMMENTRY (Allier)

Thierry VERGE

Hôtel de ville de Commentry
Place du 14 Juillet
03600 COMMENTRY
04.70.08.33.30
www.commentry.fr